

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 DECEMBRE 2016

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, BONNET Michel, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, LACROIX René, GUYOT Philippe, SURET Jean-Louis

Excusés : NICOD Patrick,

Absent :

Date de convocation : 29 novembre

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

1. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET GENERAL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, afin de régler le solde des dépenses pour l'année 2016, de voter des crédits supplémentaires d'un montant total de 16 940 €:

Dépenses de fonctionnements (15 250 €) : 4 500 € de cette somme correspond à une admission en non-valeur. En effet, la commune est dans l'obligation de supporter sur son budget, les impayés de longue date. Le reste est lié aux charges de gestion courante (petites fournitures, maintenance, fauchage, entretien voirie)

Dépenses d'investissement (1 700 €) : Concernant la signalétique du patrimoine dont le maître d'ouvrage est la région, la commune participe à hauteur de 20 % sous forme de subvention à la région.

Le budget s'équilibre sans difficulté avec les recettes de coupes de bois.

2. DELIBERATION POUR L'ADHESION CONTRAT ASSURANCE SOFAXIS LANCE PAR LE CENTRE DE GESTION DU JURA

Le Centre de Gestion du Jura a lancé en début d'année 2016 un groupement d'achat pour toutes les collectivités du Jura concernant l'assurance du personnel. C'est l'assurance SOFAXIS qui a été choisie. Le Conseil Municipal décide d'y adhérer.

3. DELIBERATION ET ARRETE DE L'AGENT RECENSEUR

Le recensement à Château-Chalon est prévu du 19 janvier au 18 février 2017. Il existe un nouveau système consistant à faire sa déclaration sur internet. L'agent recenseur aura pour mission lors de sa tournée, soit de proposer la déclaration sur internet, soit d'aider les habitants de la commune à remplir le document papier. La déclaration par internet sera réceptionnée directement par l'INSEE. Le Conseil Municipal désigne Aline BARONNAT comme agent recenseur. Son indemnité sera fixée sur la base de l'indice INSEE.

4. PROJET DE DELIBERATION POUR DETR 2017

Le préfet souhaite disposer de tous les dossiers DETR avant le 17 janvier 2017 ce qui laisse très peu de temps aux collectivités de décider de leurs investissements pour l'année à venir. Cette année, la commune avait demandé une subvention DETR pour la réfection des toits de la mairie et de l'école ainsi que pour le projet d'unité de traitement d'eau potable.

Le Conseil Municipal décide pour 2017 de présenter un dossier de demande de subvention DETR pour les toilettes publiques en bas du village. Le Conseil Municipal décide de demander différents devis pour pouvoir réaliser le dossier. Pour ce qui est des travaux prévus dans le cimetière, le Maire propose de faire une demande de subvention sur l'enveloppe parlementaire.

5. EAU

- Débriefing sur la rupture de conduite d'eau et nouvelle organisation d'alerte

Samedi 3 décembre après-midi, une rupture de la conduite d'eau d'alimentation du château d'eau a été constatée. Le maire a sollicité de nombreux services et personne n'a été à même de fournir de l'eau à la commune avant le lundi matin. L'entreprise Outhier, suite à la demande du maire, est intervenue le dimanche matin. Une analyse a révélé dès le lundi, que l'eau était à nouveau potable. Lors de cet événement, le système d'alerte imaginé précédemment consistant à prévenir les habitants par mail s'est révélé non fiable et insuffisant. Pour remédier à cette difficulté, Alain MAIGROT a répertorié une grande partie des numéros de téléphone des administrés. A partir de cette liste, chaque conseiller aura en charge de prévenir une partie des habitants.

- Acquisition du terrain pour l'implantation de la station

Le positionnement de la future station de traitement de l'eau sur le site du Latet nécessite l'acquisition de la parcelle ZH2 de 1000 m². La difficulté réside dans le fait que le propriétaire « supposé » ne dispose pas du document nécessaire à la vente en raison d'un oubli dans une succession. Le maire a pris contact avec le notaire pour tenter de trouver une solution. Il semblerait que deux témoignages pourraient permettre de réaliser cette acquisition.

- **Visites des deux systèmes de traitement d'eau à programmer**

Deux systèmes de traitement d'eau sont envisageables : l'ultrafiltration et le filtre à sable.

Le filtre à sable ne traite pas la turbidité de l'eau supérieure à 15 alors que l'ultrafiltration traite la totalité de l'eau. Néanmoins, l'ultrafiltration coûterait 100 000 euros de plus que le filtre à sable. De plus, si le système de l'ultrafiltration est privilégié, il faut prendre également en compte le coût de la maintenance complexe. Le Conseil Municipal décide de contacter le cabinet André pour organiser une visite des deux systèmes pour pouvoir comparer.

6. PROJET DES RALENTISSEURS SUR RD5 : REGLEMENTATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS A PREVOIR

La commission Voirie a proposé l'installation de ralentisseurs afin de régler le problème de vitesse dans la traversée du village. Le maire a demandé une autorisation de la Direction Départementales des Routes qui imagine mal la pose de trois ralentisseurs sur la RD5. Le conseil municipal décide de monter un dossier précisant l'implantation de ces plateformes et de solliciter la Direction des Routes. Monsieur le Maire évoque aussi la possibilité du feu tricolore qui n'a pas été retenu par la commission. Philippe GUYOT est désigné pour gérer le dossier.

7. PROJET LABELLISATION ECOLE D'AUTREFOIS ET QUESTIONS BUDGETAIRES

Patrick et Françoise NICOD sont allés à Rouen pour rencontrer les écoles musées dans le but de labelliser l'école d'autrefois. Ce label permet de proposer aux enfants des écoles primaires de passer des demi-journées en école d'autrefois. La Maison de la Haute Seille trouve que ce label est une bonne idée mais elle souhaiterait être informée des réservations pour ne pas empiéter sur les autres animations touristiques. Patrick et Françoise NICOD seront en charge de cette activité.

La commune propose de tester l'activité d'abord sur les périodes scolaires.

Des tableaux sur l'école avant Jules Ferry pourraient permettre de créer une exposition dans le hall d'entrée de l'école, ce qui permettrait de faire patienter les touristes.

8. CONSEQUENCE DE LA FUSION SUR LE DROIT DES SOLS

La préparation de la fusion des deux Communauté de Communes se déroule de façon constructive. Les deux Communautés de Communes vont fonctionner sur le même rythme dans un premier temps. Il n'y aura pas de bouleversement dans le fonctionnement et au niveau du personnel.

Etant donné que la commune va intégrer une Communauté de Communes de plus de 10 000 habitants, le droit du sol doit être instruit en dehors des services de l'Etat (DDT). N'ayant pas de PLU et plus de POS, le RNU s'applique sur notre territoire. Les dossiers d'urbanisme de Château-Chalon devraient encore être instruits par la DDT, mais sans certitude.

Auparavant, les dossiers au sein de la Communauté de Communes de Bresse Revermont étaient instruits par Champagnole. Or, aujourd'hui, Champagnole récupère les Communautés de Communes de Salin-les-bains et d'Arbois et ils ne peuvent pas garder la nouvelle Communauté de Communes. Par conséquent, il faut trouver un nouveau service instructeur. Aujourd'hui, personne n'est capable de dire où seront instruits les dossiers.

9. INSTALLATION DE L'ASCENSEUR DANS LA MHS

L'installation de l'ascenseur dans la MHS a été repoussée. L'entreprise débiterait les travaux la semaine du 12 décembre. Le nouvel ascenseur sera en fonctionnement en février 2017.

10. ORGANISATION DES VŒUX

La cérémonie des vœux aux habitants aura lieu le dimanche 8 janvier à 11h00. Isabelle HEINIS et Gabrielle RIZZI sont en charge de la préparation.

11. DELIBERATION CONCERNANT LE PARTAGE DES COÛTS DE L'UNITE DE TRAITEMENT DE L'EAU ENTRE LES COMMUNES DE MENETRU-LE-VIGNOLE ET CHATEAU-CHALON

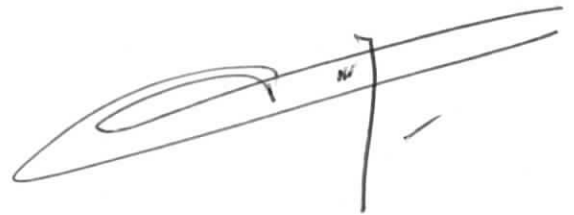
Pour la répartition des coûts du projet d'unité de traitement d'eau, il a été décidé de prendre en compte la population de chaque commune. Etant donné que le chiffre est proche, il a été décidé que les communes se partageront les dépenses et les recettes à part égale. La Commune de Château-Chalon avancera l'argent et facturera ensuite la moitié des dépenses à la commune de Ménétru-le-Vignoble.

QUESTIONS DIVERSES

- **Problèmes des impayés : courrier à Madame TREFFOT** : Constatant la multiplication des impayés au niveau de la commune, le conseil municipal décide d'envoyer un courrier à la trésorière pour qu'elle intervienne sur ces dossiers (Repas, Eau, SICTOM). De plus, une lettre a été envoyée au SICOPAL, service de livraison des repas pour connaître la réglementation en cas d'impayés.
- **Renouvellement des panneaux « Plus beau village de France »** : Le Conseil décide de ne pas renouveler les panneaux cette année.

- **SIARD** : Une réunion a eu lieu le 22 novembre au cours de laquelle ont été abordés les travaux du schéma directeur d'assainissement et les tarifs. Une tranche supplémentaire d'un montant de 70 000 euros a été ajoutée pour finaliser les travaux. Concernant les tarifs, la part fixe passe de 37 euros à 38 euros et les m³ passent de 1,15 € à 1,20 €. Cette augmentation est notamment liée aux travaux programmés par le schéma directeur.
- **Affouage** : L'ONF a informé la commune que les parcelles 21 et 25 seront riches en couronnes. Cette année, il y a seulement 4 affouagistes. Ce faible nombre s'explique par des affouages conséquents depuis 4 ans. Le Conseil Municipal propose de ne partager qu'une seule des parcelles et de vendre l'autre.
- **Commission ZPPAUP/AVAP** : Le Conseil Municipal décide de constituer un petit groupe de travail pour discuter de la transformation de la ZPPAUP en AVAP. Le groupe est composé de René LACROIX, Christian VUILLAUME, Jean-Jacques MUTIAUX et Jean-Louis SURET. L'objectif est de reprendre le texte de la ZPPAUP chapitre par chapitre et de faire un bilan de cette opération.
- **Point sur les problèmes de l'église** : Un courrier a été envoyé à Monsieur GARCIA, restaurateur du tableau « la remise du rosaire » entreposé dans la chapelle du trésor pour l'informer que des craquelures se sont formées sur le tableau.
De plus, des infiltrations d'eau sont présentes dans le collège latéral droit de l'église. Comme il s'agit d'un monument historique, la commune s'est adressée à la DRAC pour demander leur expertise et leur assistance.
Parking au-dessus du village : La commune a rendez-vous avec le propriétaire de la parcelle jouxtant le parking en haut du village, Alexandre CRETIN, le 20 décembre à 14h30 pour discuter de l'agrandissement du parking.

La séance est levée à 20h 15.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a vertical line and a small horizontal tick mark.